

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie  
-----

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
Direction des Services Législatifs

-----  
Division des Séances et Huissiers

-----  
Section des Séances

-----  
Année 2022

-----  
Séance plénière du 22 / 4 / 2022

RESOLUTION N° 001/2022/AN

PORTANT SOUTIEN AU PROCESSUS  
D'ADHESION DU TOGO AU  
COMMONWEALTH

**A l'issue de la séance d'information du Gouvernement portant sur le processus d'adhésion du Togo au Commonwealth, l'Assemblée nationale a délibéré et adopté la résolution dont la teneur suit :**

**Article premier** : Au nom du peuple togolais, l'Assemblée nationale exprime son soutien au processus d'adhésion du Togo au Commonwealth.

**Article 2** : L'Assemblée nationale encourage le Président de la République togolaise, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE à poursuivre le processus d'adhésion du Togo au Commonwealth jusqu'à son aboutissement.

Fait à Lomé, le 22 avril 2022

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**